



# Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris  
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62  
site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org) Mél : [Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)



## RESULTATS CAP AVANCEMENT EDUCATEUR(RICE)S

### (SOUS-RESERVE DE VALIDATION PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE)

Ont siégé :

HENRY Michelle tél : 02 41 86 82 82 DECOURCELLES Michel tél : 03 20 65 93 59

## Déclaration liminaire

La direction de la PJJ a lancé la démarche du diagnostic partagé. Les personnels de nombreux services s'y sont investis. Pourtant nous déplorons les délais trop courts et le peu de temps consacré en équipe. Il fallait boucler cette affaire avant les vacances de fin d'année. L'exercice s'est quelquefois réduit à un échange en collège de direction. Que dire des questionnaires individuels quand on sait que certains personnels n'ont pas un accès direct à un poste informatique relié à intranet pour leur messagerie professionnelle ?

Le SNPES-PJJ a appelé les personnels à s'emparer de cette démarche pour reprendre la parole après des années d'orientations imposées où les protocoles, procédures et autres cahiers des charges se sont substitués à des pratiques professionnelles véritablement centrées sur l'intérêt des mineurs et des familles. Nous alertons la Direction de la PJJ sur les dangers d'une démarche qui risque d'être tronquée alors que dans le même temps aucun changement concret n'est intervenu dans le sens d'une amélioration des conditions de travail et d'exercice des missions.

Nous nous inquiétons aussi des conséquences de la mise en œuvre du délai à cinq jours. L'application à marche forcée de cette loi va désorganiser des équipes déjà submergées par une charge de travail impactée par le MJIE. La question des moyens des services se pose ainsi que celle des normes de travail qui deviennent à géométrie variable. Dans de nombreux services, c'est finalement au responsable d'unité qu'incombera cette nouvelle charge de travail qui viendra alourdir encore plus leur fiche de poste. Nous profitons de cette occasion pour demander quelle suite l'administration centrale souhaite donner aux conclusions du groupe de travail sur les RUE et à la demande d'une véritable reconnaissance statutaire.

Cette CAP est consacrée à l'avancement des éducateurs au grade de chef de service. 60 postes sont offerts à la promotion sociale des éducateurs. Pourtant, force est de constater que des collègues rassemblant plus de 35 ans d'ancienneté et bien évalués se voient toujours fermer cet accès à la catégorie A. Même s'il faut reconnaître des avancées concernant la prise en compte de l'ancienneté administrative, on assiste encore à un avancement au mérite basé sur des critères subjectifs tenus bien secrets.

Nous dénonçons une fois de plus cette mauvaise habitude des directions des services qui n'envisagent l'accès au grade de Chef de service éducatif qu'à partir des capacités à accéder à un poste d'encadrement ou comme un marche pied pour la fonction de RUE.

Nous réclamons aussi avec insistance que soient rendues publiques les priorités définies par les DIR.

Comme, nous souhaitons que dans un même souci de transparence soient aussi rendus publics les critères d'attribution de la part individuelle de l'IFO pour les responsables d'unité éducative. Ainsi, chacun pourra vérifier comment les promesses ne sont pas toujours suivies d'effet.

Face à l'attente des personnels et sans attendre la circulaire d'orientation, la direction de la PJJ au delà des discours rassurants, doit d'ores et déjà apporter des réponses concrètes sur ces dossiers urgents.

### **LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE CHEF de SERVICE EDUCATIF**

<b>LISTE PROPOSEE PAR LE SNPES-PJJ</b>			<b>LISTE RETENUE PAR L'ADMINISTRATION</b>		
<b>Nom Prénom</b>	<b>Affectation</b>	<b>Ancienneté PJJ</b>	<b>Nom Prénom</b>	<b>Affectation</b>	<b>Ancienneté PJJ</b>
TOCHE Michel	S UEAJ Anthémis	39 a 1m 14 j	TALLON Antoine	SO UEMO Méridon	38 a 3 m
BOITEUX Bruno	CE UEMO Nord Romans	38 a 3 m	FELTRE GUY Gisèle	SO UEMO Agen	34 a 7 m 14 j
SEBILEAU AYOUN Véronique	IDF/OM UEMO Friant	38 a 3 m	BARRAIHLE Jean-Pierre	SO UEMO Pau	23 a 03 m 22 j
MOREAU Catherine	IDF/OM UEAT Nanterre	38 a 3 m	RINAUDO Michel	SE UEMO Draguignan	38 a 0 m 15 j
LAGARRIGUE HELALI Lucette	SE UEMO Marseille Centre	38 a 3 m	BRUNETTO Jean-Yves	SE UEMO Grasse	32 a 3 m
TALLON Antoine	SO UEMO Méridon	38 a 3 m	SOULIER Philippe	SE UEMO Carpentras	27 a 11 m 26 j
LADROUE Patrick	GO UEMO St Brieuc	38 a 2 m 13 j	RALITE Laurence	SE UEMO Martigues	24 a 9 m 27 j
HANNION Marie- Jeanne	IDF/OM UEAT Créteil	38 a 1 m 29 j	PELLEFIGUE MICHEL Patricia	SE UEMO Arles	23 a 3 m 22 j
GHEBBI Philippe	IDF/OM UEAJ Le Perreux	38 a 1 m	ALLARD Alain	S UEMO Via Domitia	32 a
CEVAER PIERROT Catherine	GN UEMO St Quentin	38 a 0 m 21 j	FRAISSE Martine	S UEMO Riquet Toulouse	30 a 8 m 22 j
RINAUDO Michel	SE UEMO Draguignan	38 a 0 m 15 j	RAKI Sadia	S UEAJ Perpignan	21 a 3 m 18 j
DOUIN Hervé	IDF/OM UEAJ Romainville	37 a 11 m	GOETTMANN Stéphanie	S UEMO Montpellier Hortus	21 a 3 m 18 j
LE GUEZ Denise	IDF/OM UEMO Nogent/Marne	37 a 11 m	LACAZE LOPEZ Marie-Hélène	S UEMO Riquet Toulouse	20 a 7 m 7 j

GUIMARON Patrick	CE UEMO Clermont Ferrand	37 a 3 m	SEBILEAU AYOUN Véronique	IDF/OM UEMO Friant	38 a 3 m
BRESSON Denis	IDF/OM DPJJ IDF	37 a 3 m	HANNION Marie-Jeanne	IDF/OM UEAT Créteil	38 a 1 m 29 j
ORPHELIN Marie-Françoise	GC STEM0 Loiret	37 a 2 m 15 j	DERVAL Laurence	IDF/OM UEAT Pontoise	37 a 0 m 13 j
DERVAL Laurence	IDF/OM UEAT Pontoise	37 a 0 m 13 j	SERBIN Jocelyn	IDF/OM UEAT Nanterre	36 a 2 m 8 j
STAINVURCEL Philippe	IDF/OM UEAT Paris	36 a 11 m	FERS BELLANGER Patricia	IDF/OM UEMO Suresnes	36 a 2 m
BASCOU Daniel	SO STEM0 Gironde	36 a 3 m 26 j	HARBON David	IDF/OM UEAJ Savigny/Orge	35 a 5 m
COULEAU Dominique	SO UEMO Bordeaux	36 a 3 m	CANDAR Fabrice	IDF/OM UEHC Arcueil	35 a 1 m 26 j
SERBIN Jocelyn	IDF/OM UEAT Nanterre	36 a 2 m 8 j	LAUPER Nicole	IDF/OM UEMO St Sébastien	33 a 3 m
FERS BELLANGER Patricia	IDF/OM UEMO Suresnes	36 a 2 m	METRO Joseph	IDF/OM UEMO St Pierre	32 a 3 m
DE BOISSEUIL BARON Bernard	S UEHC Nîmes	36 a 1 m 29 j	FROMOND Emmanuel	IDF/OM UEAJ Melun Duguesclin	30 a 1 m
OUSSALEM Malek	SE UEMO Fréjus	35 a 3 m 7 j	DESRAVINES Jacqueline	IDF/OM STEM0 Martinique	25 a 3 m
BOUCHERON GACHET Isabelle	GC STEM0 Loiret	35 a 3 m	ARNAUD Magali	IDF/OM UEMO St Pierre & Miquelon	23 a 7 m
KAPLIUS Christine	GN UEHD Départementale	35 a 3 m	BECQUET Catherine	IDF/OM UEMO St Pierre	22 a 0 m 24 j
BONNERAVE Patrice	GO SEEPM Orvault	35 a 3 m	COURILLEAULT Olivier	IDF/OM UEAJ St Denis	18 a 3 m 22 j
HARBON David	IDF/OM UEAJ Savigny/Orge	35 a 5 m	LELOUEY Nathalie	IDF/OM UEAJ Val de Seine	17 a 3 m 23 j
MONTFORT Joel	IDF/OM UEMO Friant	35 a 1 m 26 j	BONNERAVE Patrice	GO SEEPM Orvault	35 a 3 m
CANDAR Fabrice	IDF/OM UEHC Arcueil	35 a 1 m 26 j	CADORET Jean-Jacques	GO STEM0 Nantes Ouest	34 a 11 m
MARTINEZ Chantal	IDF/OM UEAT Nanterre	35 a 1 m	THOMAS DANIEL Anicette	GO UEMO Vannes	33 a 3 m
CADORET Jean-Jacques	GO STEM0 Nantes Ouest	34 a 11 m	FREZET BAZIN Bernadette	GO UEMO Coutances	32 a 3 m
DESESPRINGALLE LEMAIRE Isabelle	GN UEMO Maubeuge	34 a 11 m 13 j	SERO Annie	GO UEMO Vannes	31 a
BARRAUD Jean-François	SO UEMO Bordeaux	34 a 5 m	LEJAMTEL BENAICHA Maryline	GO UEMO Caen1	30 a 1 m
ARDOINO Jean-Jacques	IDF/OM UEAJ Romainville	34 a 3 m	DESESPRINGALLE LEMAIRE Isabelle	GN UEMO Maubeuge	34 a 11 m 13 j
BUGEAUD Marie-Hélène	SE STEM0 Marseille Est	34 a 3 m	SIX Nathalie	GN UEMO Rouen Sud	33 a 3 m
COULANGE Marie-Cécile	CE UEMO Grenoble Nord	34 a 2 m 26 j	KLICH Ryszard	GN UEAJ Dunkerque	32 a 2 m 13 j

CROCHEMORE Patrice	GN UEHD Rouen	33 a 10 j	VIROULET Nathalie	GN UEMO Rouen Sud	31 a 1 m 3j
BERNEJO LANTERI Joelle	SE STEMOI Aix en Provence	33 a 9 m	LAGACHE David	GN UEAJ Arras	24 a 3 m 28 j
ROURE Michelle	SE UEMO Carpentras	33 a 4 m	FERRIERE JARDOT Véronique	GN UEMO Rouen Sud	23 a 9 m 28 j
DUPIN Anne	GC UEAJ St Jean le Blanc	33 a 3 m 16 j	DELAUNAY DEBUCQUOY Valérie	GN UEMO Boulogne /Mer	23 a 3 m 22j
SICRE Chantal	SO UEMO Bayonne	33 a 3 m 7 j	DEVAUX-KARZAZI François	GN UEMO Amiens Ouest	23 a 3 m 22 j
PIZANO Frédéric	S UEMO Tarbes	34 a 3 m	WICKER JURGENSEN Pascale	GE UEAJ Colmar	31 a 2 m 29 j
MEGES Gilles	CE UEMO Sud ouest Privas	33 a 3 m	FISCHER JABINET Nicole	GE UEMO Strasbourg Centre&Nord	23 a 3 m 22 j
SIX Nathalie	GN UEMO Rouen Sud	33 a 3 m	MONGARS MOREL Christelle	GE UEAJ Nancy	20 a 3 m 18 j
THOMAS DANIEL Anicette	GO UEMO Vannes	33 a 3 m	GEHIN DOEBELIN Estelle	GE UEMO Colmar	18 a 3 m 22 j
JAGUIN Christine	GO UEMO Guingamp	33 a 3 m	VERNIER Cyrille	GE UEMO Haute Saône	18 a 3 m 22 j
LAUPER Nicole	IDF/OM UEMO St Sébastien	33 a 3 m	SCHWARTZ Céline	GE UEMO Verdun	14a 11 m 21 j
VALLEE Ghislaine	IDF/OM UEMO Massy	33 a 3m	BOUCHERON GACHET Isabelle	GC STEMO Loiret	35 a 3 m
MORIN Geneviève	SE UEAJ Toulon	33 a 3 m	HUGUENIN Christine	GC UEAJ Chalon/Saône	32 a 3 m
BRUNEL Sylvaine	IDF/OM UEMO Mamoudzou	33 a 0 m 15 j	DILLET MERCKLEN Véronique	GC UEMO Chalons en Champagne	32 a 11 j
BRASCA Marie-France	IDF/OM DTPJJ Seine St Denis	32 a 9 m	OLIVIER Valérie	GC UEMO Chaumont	30 a 1 m
VENTURA Jean- Charles	SE EPE Aix en Provence	32 a 9 m	GUIMARON Patrick	CE UEMO Clermont Ferrand	37 a 3 m
SWITSCHARTSCHIK BORNSTEIN Rosette	IDF/OM UEMO Château d'Eau	32 a 7 m	SOCCHI TOBIA Marie-Claire	CE UEMO Annecy	28 a 2 m 18 j
PAWLOWSKI Henri	GN UEMO Arras Est	32 a 5 m 15 j	COUPEAUD Christian	CE UEMO Sud Est Valence	28 a 2 m 18 j
MOLINA Jean-Sylvain	SE UEMO Toulon Centre	32 a 3 m 16 j	MUNOZ Patricia	CE UEAT Lyon	23 a 3 m 8 j
PEKMEZIAN BOREAL Marie-Christine	IDF/OM UEAT Evry	32 a 3 m	LANUSSE Daniel	CE UEAJ Meythet	20 a 8 m 13 j
HUGUENIN Christine	GC UEAJ Chalon/Saône	32 a 3 m	PAILHES Frédérique	CE UEMO Sud Ouest Privas	20 a 3 m 18 j
FREZET BAZIN Bernadette	GO UEMO Coutances	32 a 3 m	CARLE ROCHE Isabelle	CE UEMO Chambéry	19 a 10 m 6 j

BENAISSA Fatiha	GO UEMO Caen1	32 a 3 m	BAHREL Dominique	ENPJJ	20 a 3 m 18 j
FEILLET DIVAY Marie Thérèse	GO UEMO Laval	32 a 3 m			
METRO Joseph	IDF/OM UEMO St Pierre	32 a 3 m			
DAVID Sylvie	IDF/OM UEMO Bourg La Reine	32 a 3 m			
BILLARI Emilie	IDF/OM UEAJ Romainville	32 a 3 m			
LE GOARAND Régis	IDF/OM DTPJJ Val de Marne	32 A 3 M			
BRUNETTO Jean-Yves	SE UEMO Grasse	32 a 3 m			
CASTELLI Patrick	SE STEMO Avignon	32 a 3 m			
GRISOT SAKHO Bernadette	SE UEAT Marseille	32 a 3 m			
TILLARD Françoise	SO UEMO Saintes	32 a 3 m			
KLICH Ryszard	GN UEAJ Dunkerque	32 a 2 m 13 j			
VIGNAUD Jean- Jacques	S UEMO Riquet	32 a 1 m 20 j			
DILLET MERCKLEN Véronique	GC UEMO Chalons en Champagne	32 a 11 j			
PUTCRABEY PRADA Isabelle	IDF/OM UEAJ Romainville	32 a 0 m 11 j			
ALLARD Alain	S UEMO Via Domitia	32 a			
BARNABE Laurent	GO UEMO Lorient	31 a 11 m 28 j			
KEITA Kabouna	IDF/OM EPEI Draveil	31 a 8 m 13 j			
THEODORE Claude	S UEMO Tarbes	31 a 7 m 24 j			
FOISNET TRITSCHER Isabelle	GE UEMO Montbéliard	31 a 7 m			
JOLY Guy	GN UEAJ Harnes	31 a 4 m 17 j			
GUICHAOUA Marie-Thérèse	IDF/OM UEAJ Villemomble	31 a 4 m 6 j			
RAMSAMY MANICON Chantal	IDF/OM UEMO St Denis	31 a 4 m 4 j			
WICKER JURGENSEN Pascale	GE UEAJ Colmar	31 a 2 m 29 j			

## COMMENTAIRES :

En réponse à la déclaration liminaire, Monsieur Tranchant DPJJ adjoint, convient des délais courts du diagnostic partagé mais rappelle qu'il a le mérite d'exister et que pour lui, il s'agit d'un véritable lieu d'échanges et de concertation en vue de la préparation de la note d'orientation dont la sortie est programmée en septembre 2014. La DPJJ prévoit de se déplacer dans chaque DIR pour une présentation du projet de la note d'orientation à l'ensemble des personnels et d'échanger avec eux à partir de leurs questionnements.

Concernant le délai à 5 jours, il rappelle qu'il s'agit d'une loi mais convient des difficultés pour l'appliquer. Alertée par les réalités du terrain, la DPJJ s'interroge sur les moyens de tenir ce délai ou de modifier sa position.

Concernant les conclusions du groupe de travail des RUE, il nous annonce l'arrivée récente de Monsieur DEAL sous-directeur RH, qui doit revoir l'ensemble des travaux en attente dont ce dossier fait partie.

Concernant les conditions d'inscription sur la Liste d'Aptitude des CSE, il confirme que pour l'administration, le mérite et les aptitudes à l'encadrement demeurent les critères principaux d'accès au grade. La DPJJ n'est pas opposée à la publication par les DIR des listes des priorités, pour autant elle reconnaît que les consignes données aux DIR ne sont pas partout respectées. Les délégués SNPES ont rappelé à l'administration la teneur des accords de 1991 sur le statut des CSE, notamment le principe de la promotion sociale et de l'accès à la catégorie A. Nous avons aussi rappelé l'importance de cette promotion en catégorie A pour le montant de la future pension des intéressés, sans émouvoir pour autant les représentants de l'administration.

Concernant l'examen de la liste d'aptitude : elle est liée au recrutement de 180 CSE par concours, soit 60 places ouvertes à la LA cette année. La date de promotion est fixée au 1<sup>er</sup> Août puisqu'elle intervient après la promotion par concours.

Comme d'habitude l'administration a privilégié les listes priorisées par les DIR à partir de quotas régionaux basés sur les évaluations « excellent » et quelques « très bien ». Certaines DIR ont favorisé la promotion des collègues les plus anciens, ce qui a permis de compter 20 agents en commun avec la liste proposée par les délégués du SNPES. Après des discussions pour chaque DIRPJJ, 5 collègues plus anciens ont été retenus. En revanche, les 35 autres agents inscrits sur la LA sont des propositions de la DPJJ qui ont été retenues après un vote.

Deux recours ont été étudiés, ainsi qu'une titularisation et un avis concernant une demande de disponibilités.